

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0495**

commune (s) : **Mezieu**

objet : **Exploitation et nettoyage du parking des Panettes situé au 157, rue de la République - Lot n° 2 :  
nettoyement du parking des Panettes et du local du personnel des navettes - Autorisation de signer le  
marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

**Rapporteur** : **Monsieur le Vice-Président Crimier**

**Président** : **Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 2 octobre 2015**

Secrétaire élu : **Monsieur Damien Berthilier**

Affiché le : **mardi 13 octobre 2015**

Présents : **MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.**

Absents excusés : **M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.**

**Commission permanente du 12 octobre 2015****Décision n° CP-2015-0495**

objet : **Exploitation et nettoyage du parking des Panettes situé au 157, rue de la République - Lot n° 2 : nettoyage du parking des Panettes et du local du personnel des navettes - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Dans le cadre de la desserte du Grand Stade de Décines Charpieu, à compter du mois de janvier 2016, l'opération parking des Panettes à Meyzieu a permis la réalisation d'un parking événementiel qui se situe au 157, rue de la République et qui accueillera 3 200 places uniquement les soirs de match.

Afin d'assurer l'exploitation et le nettoyage de ce parking événementiel, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de 2 marchés correspondant aux lots suivants :

- lot n° 1 : exploitation du parking des Panettes à Meyzieu ;
- lot n° 2 : nettoyage du parking et du local du personnel des Panettes à Meyzieu.

Le lot n° 1 ayant été déclaré sans suite et faisant l'objet d'une nouvelle consultation en cours, la présente décision concerne uniquement le lot n°2.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché ne comporterait pas d'engagement de commande minimum mais seulement un engagement de commande maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 septembre 2015, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Serned.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour le lot n° 2 : nettoyage du parking des Panettes et du local du personnel des navettes, et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Serned pour un montant annuel maximum de 400 000 €HT, soit 480 000 €TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

**2° - La dépense** en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2015 et suivants - compte et fonction concernés, et rattachée à l'opération n° 0P10O4940 - Gestion parking des Panettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.**